



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2017

### PROCÈS-VERBAL

1

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **15 décembre 2017 à 20 h** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Chantal Crête

Gilles Ladouceur

Don Saliba

Odette Hébert

Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Madame Lisane Fuoco, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Madame Anik Bois, conseillère a motivé son absence.

Environ 6 personnes assistent à l'assemblée.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

1.1

#### Constatation de l'avis de convocation.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Lisane Fuoco constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

1.2

#### Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Odette Hébert;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

#### Adoptée à l'unanimité

2.

### DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

#### Présentation du budget 2018.

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, présente le budget 2018.

2.2

#### Adoption du budget 2018.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT l'article numéro 988 du Code municipal du Québec permettant au conseil de toute municipalité locale de décréter, par règlement, que la taxe foncière annuelle sera imposée par résolution;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 257 en vigueur à cet effet;

270-12-2017

271-12-2017



o de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Crête;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte le budget selon ce qui suit :

### REVENUS 2018

Taxes foncières	1 783 550 \$
Service de la dette	138 010 \$
Sûreté du Québec	326 600 \$
Quote-part MRC	191 250 \$
Chemin de la Marquise	27 130 \$
Compensation tenant lieu de taxes	3 075 \$
Taxes pour services municipaux	313 350 \$
Services rendus aux organismes municipaux	187 500 \$
Imposition de droit et amendes	219 100 \$
Intérêts	40 200 \$
Transferts	85 827 \$
Autres revenus	54 210 \$

**TOTAL DES REVENUS 3 369 802 \$**

### CHARGES 2018

Administration générale	852 584 \$
Sécurité publique (comprend la SQ)	575 967 \$
Transport	687 243 \$
Hygiène du milieu	500 372 \$
Aménagement, urbanisme et développement	348 900 \$
Loisirs et culture	172 239 \$
Frais de financement et d'investissement	22 368 \$
Dette à long terme et affectations	210 129 \$

**TOTAL DES CHARGES 3 369 802 \$**

### TAUX DE TAXATION

**Valeurs imposables (au 31 août 2017) : 392 075 600 \$**

Taxes foncières	0,4549 /100 \$
Service de la dette	0,0352 /100 \$
Quote-part MRC	0,0489 /100 \$
Réfection des chemins	0,0551 /100 \$
Chemin de la Marquise Quote-part 25 %	0,0019 /100 \$

**TOTAL 0,5960 /100 \$**

QUE pour obtenir les revenus ci-haut mentionnés, le conseil municipal décrète que les taux et les tarifs suffisants soient établis afin de donner effet à la présente résolution;

QUE pour rencontrer les obligations règlementaires (règlements d'emprunts) les présents taux soient établis.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

**Adoptée l'unanimité.**

c. c. Trésorerie



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2017

### 2.3

#### Présentation du programme triennal d'immobilisation (2018, 2019, 2020).

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, présente le programme triennal d'immobilisation (2018, 2019, 2020).

### 2.4

#### Adoption du programme triennal d'immobilisation (2018, 2019, 2020).

CONSIDÉRANT les projets du conseil en immobilisation pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François David;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte le programme triennal d'immobilisation décrit ci-après pour les années 2018-2019-2020.

TITRE		2018	2019	2020
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>				
	Pieuse	10 000 \$	0 \$	0 \$
	Informatique	0 \$	10 000 \$	10 000 \$
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>				
	Équipements radios portatifs	5 000 \$	0 \$	25 000 \$
	Borne sèche	20 000 \$	0 \$	0 \$
	Pincés de désincarcération	25 000 \$	0 \$	0 \$
	Caméra thermique	10 000 \$	0 \$	0
<b>VOIRIE</b>				
	Outils	4 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
	Baie Yelle et Simon	200 000 \$	0 \$	0 \$
	Haut-des-Côtes	90 000 \$	393 000 \$	0 \$
	Piste cyclable	0 \$	150 000 \$	0 \$
	Chemins et ponceaux	0 \$	0 \$	225 000 \$
	Boîte benne pour le 6 roue GMC	10 500 \$	0 \$	0 \$
	Achats de quais	0 \$	10 000 \$	10 000 \$
	Glissière Baie Creuse	0 \$	0 \$	20 000 \$
	Bacs de compostage	0 \$	0 \$	40 000 \$
	Mur de soutènement – Écocentre	31 043 \$	0 \$	0
<b>TOTAL</b>		<b>405 543 \$</b>	<b>568 000 \$</b>	<b>340 000 \$</b>

272-12-2017



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2017

TITRE	2018	2019	2020
<b>SOURCES DE FINANCEMENT :</b>			
RÉFECTION DES CHEMINS	216 035 \$	220 000 \$	225 000 \$
SUBVENTION – AIIRL	100 000 \$	196 500 \$	0 \$
TRANSFERT DU FONCTIONNEMENT	89 508 \$	25 000 \$	115 000 \$
SUBVENTION MTQ POUR PISTE CYCLABLE – T-D-L	0 \$	75 000 \$	0 \$
TAXE SUR LES CHEMINS NON UTILISÉS	0 \$	51 500 \$	0 \$
<b>TOTAL</b>	<b>405 543 \$</b>	<b>568 000 \$</b>	<b>340 000 \$</b>

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

Les membres du conseil adoptent le budget avec certains commentaires reliés au budget.

**Adoptée à l'unanimité.**

c. c. Trésorerie

3.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Quelques citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

4.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**


**Levée de l'assemblée.**


Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Ladouceur;

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
Lisane Fuoco  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

273-12-2017



J de résolution  
ou annotation